

# Petit bilan d'une année écoulee

**N**OTRE société évolue à vitesse grand V et bien des choses ancrées depuis des décennies dans notre tradition se trouvent bouleversées et même parfois parmi les plus insignifiantes : les dictons.

Les dictons (*los arreproèrs* ou *los disers*), ce sont ces petites phrases auxquelles les paysans attachaient beaucoup d'importance et auxquelles ils avaient recours régulièrement. Ils avaient souvent des significations très précises, souvent utiles ; malgré tout, si leur valeur est discutée aujourd'hui, ils ne sont pas toujours dépassés.

## Météo

Pour qualifier la météo de l'année qui vient de se terminer, voici deux dictons (il doit y en avoir bien d'autres).

*Annada de hen, annada d'arren*  
(Année de foin, année de rien).

Cette année grâce à une météo généreuse en eau, nos agriculteurs ont été gâtés : maïs, pâtures, fourrages ont eu des rendements supérieurs à la moyenne. Toutes ces récoltes, malgré les caprices du ciel, ont pu, dans la majorité des cas, se réaliser dans de bonnes conditions grâce aux performances du matériel utilisé. Ce dicton pour les années pourries était encore de circonstance il y a quelques décennies. L'herbe et les foins poussaient par dépit et ne pouvaient être récoltés. Les semailles printanières ou automnales se faisaient difficilement ou ne se faisaient pas, les récoltes étaient désastreuses.

Mais aujourd'hui, et heureusement, ce cas de figure est assez rare donc ce dicton peut être rangé dans le dictionnaire des antiquités.

*Annada d'esquilhotèra, annada de misèra*  
(Année des noix, année de misère).

La récolte des noix est elle aussi liée au temps. Poussant excellemment dans les sols caillouteux et filtrants les noyers aiment néanmoins l'eau. Cette année l'esquilhoutère a été bonne et, contrairement au dicton, les autres récoltes aussi, pour les raisons citées précédemment. Donc là aussi : dictionnaire à revoir.

## Mariages

Dans ce domaine, les dictons existent aussi en nombre mais il faut espérer qu'hier comme aujourd'hui les clefs du bonheur ne sont possédées que par les heureux époux.

En 1996, seulement deux couples ont uni leurs destinées :

Valérie Dubrasquet (Arnautou) et Jean Philippe Baylon, mariés le 15 juin.

Véronique Colomé (Baroun) et Pascal Peyron (Robert) mariés le 7 juillet.

Nous leur souhaitons à tous les quatre une longue et heureuse vie ensemble.

## Naissances

Une dizaine de naissances sont venues pour égayer la vie des jeunes foyers de Bonnut.

Sophie Chapeau (Yout) née le 12 avril à Pau.

Mélissa Cruickhamk (Lamartiante) née le 21 mai à Dax.

Fabien Marges (Sourbé) né le 22 mai à Orthez.

Laurine Lagardère née le 16 juin à Orthez.

Arnaud Hourcade (Pelletach) né le 19 juin à Orthez.

Oriane Ricau (Sourp) née le 29 juin à Orthez.

Yolande Colleau (Hourticq) née le 18 septembre à Dax.

Maeva Lagourgue (lotissement) née le 2 octobre à Saint-Palais.

Arnaud Larrouture (Pétié) né le 7 octobre à Orthez.

Élisa Laferrère (côte de Douat) née le 25 octobre à Orthez.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et beaucoup de bonheur à ces jeunes pousses.

## Décès

Si mariages et naissances viennent mettre du baume au cœur des Bonnutiens, toujours trop souvent, tout au long de l'année, la dure réalité de la vie vient nous endeuiller et c'est un grand nombre d'amis et de parents que nous sommes allés accompagner dans leur dernière demeure.

René Haurat (Lahargou) le 14 janvier.

Marthe Lasserre, veuve Saint-Cricq (Maysouû), le 30 janvier.

Marie Guichenuy, veuve Demarsan (Lacrouts), le 6 avril.

Jeanne Harpourette, épouse Bonzon (Gauch), le 11 avril.

Pierre Ernest Dufau (Béroy), le 25 avril.

Marie Lucie Cangrand, veuve Darracq (Pourtau), le 8 mai.

Fernand Zaffalon, le 14 juin.

Émile Dugachard, le 24 août.

Alberte Larrégneste, épouse Lapos, le 18 octobre.

Claude Darrieumerlou (Lacoste), le 21 octobre.

François Noël Lagière (Goalhard), le 20 novembre.

Pierre Vogel, le 13 décembre.

Antoinette Fouques (Mariette), le 2 décembre.

## Vie active

En septembre cinq bambins ont quitté les jupons de maman et ont débuté le long périple de la vie d'étudiant. Mais que mamans et papas se rassurent, ils ont encore quelques années pour s'amuser avant que les choses sérieuses ne commencent vraiment.

Nous souhaitons donc une bonne réussite à :

Nicolas Doré (Larrounche) ;

Guillaume Larrouture (Pétié) ;

Romain Petit (Larrouture) ;

Andy Vergne (Darménaà) ;

Jimmy Lallemand (Tilh).

## Bienvenue

C'est le retour au pays pour deux anciens Bonnutiens :

Loulou Vecchiato (Lahargou) qui avait été exilé à Paris.

Colette Lamaison (Troutet) qui n'était pas vraiment tout à fait partie.

Et l'installation de poblants (habitants nouveaux) :

La famille Rubert du Méric a choisi notre village pour construire leur demeure au quartier du Biélé.

La famille Lamagnère-Fericelli, au groupe scolaire.

La famille Zehr, au Briu, ancien café Dugachard.

La famille Petit à Larrouture.

La famille Heugas-Martin au Coustet

La famille Heugas au Petit Réchou.

# Les saisons de **BONNUT**

N° 6  
Hiver  
1996-97

BULLETIN  
MUNICIPAL



Tà jo,  
qu'ei la hanga  
qui hè  
lo printemps !

## Le printemps est précoce

**L'**ANNÉE est déjà bien entamée ! Les fêtes sont au royaume des souvenirs, le foie (gras) reprend son régime de croisière, et le travail aussi ! Votre journal préféré s'appelle numéro d'hiver car il rend compte de notre activité de cet hiver.

Nous habitons un charmant petit village. Chacun le sait, et, à juste titre, en est fier. Mais, voilà ! tout le monde ne semble pas penser la même chose. Stupéfaction ! Interrogation ? D'où peut bien venir le fait que Bonnut puisse trouver une réalité différente dans la tête des ces gens-là ? La réponse est évidente : il ne peut s'agir que d'une regrettable erreur. Ceux qui imaginent que notre village n'est pas agréable ne sont, indiscutablement, jamais venus se promener sur nos chemins accueillants et dans nos sentiers pédestres.

Pour répondre à ce doute, nous nous sommes faits enquêteurs sérieux, tenaces, impartiaux, intègres et surtout incorruptibles. En attendant, avec impatience, le résultat de nos investigations, nous nous interrogeons sur les causes de cette rumeur : certes, nos routes ne pas toujours très propres ! Les vaches y circulent, chaque jour, pour se rendre à leur aire de jeu et s'ébattre sur le gazon, mais cela est naturel, surtout à la campagne ! Par contre, les tracteurs, de plus en plus gros, travaillent maintenant par tous temps, et déposent, avec leurs grosses roues sculptées, une certaine quantité de terre sur le goudron. Cela provoque une gêne et un désagrément notable pour les autres usagers, surtout les riverains des routes ainsi fréquentées. Dans certains endroits, le passage avec une voiture automobile revêt l'aspect d'une épreuve du rallye des Cimes. S'aventurer à pied dans ces endroits est aussi hasardeux que de traverser le marais des sorcières, principalement quand la météo harcèle le malheureux promeneur avec la pluie. En même temps, au centre du bourg, on a pu relever des gouttes d'huile échappées sans aucune retenue de chevaux vapeur, ou des traces de pneus sur les trottoirs.

Chacun, conscient de la nuisance qu'il occasionne à son voisin, s'apercevra raisonnablement qu'il ne pourra continuer à agir de la sorte. Sans aller jusqu'au paillason à

la sortie du champ, et pour ne pas se gêner lui-même, il trouvera une solution qui donnera satisfaction.

C'est vrai qu'en laissant la situation évoluer ainsi, ça fait un peu désordre, mais nous gardons néanmoins à l'esprit que le travail de chacun est indispensable : comment mangerions-nous si nos amis agriculteurs s'arrêtaient de travailler ? Alors faisons un effort pour nous comprendre.

Bien sûr, tous ces petits tracas quotidiens pourraient participer à l'image que nos voisins se font de nous. Mais il y a autre chose, il semble que l'image négative qu'un visiteur puisse avoir de notre village soit induite par quelque chose de plus pernicieux.

Nous y sommes ! Cette enquête approfondie va pouvoir nous aider à éluder la question essentielle que nous nous posons aujourd'hui. Des premiers éléments en notre possession, il ressort que, dans l'esprit des gens, Bonnut serait synonyme de poubelle ! Nous sommes horrifiés, atterrés ! Une telle rumeur ne peut pas faire son chemin dans la tête de nos voisins ! Mais où vivons-nous ? D'où peut provenir une telle confusion ? N'entendons-nous pas de certaines bouches : « *Bonnut, que pud !* » Ce slogan est menteur, c'est une publicité mensongère !

L'étude de cet affligeant état d'esprit nous conduit à une évidence que nous n'avions pas remarquée (ou si peu), l'habitude cachant le quotidien. La réputation, dont nous sommes victimes, est liée à un détail aussi insignifiant qu'indélicat ! Votre journal, dans son objectivité la plus totale vous montre, photo à l'appui, l'origine de l'erreur faite à notre sujet. Vous le voyez ! (*page 2*) Le coupable, c'est lui ! Ce banal panneau indicateur, où le mot « Décharge » figure sous Bonnut comme s'il s'agissait d'un arrondissement, ou d'un lieu-dit, voire même d'un aéroport... !

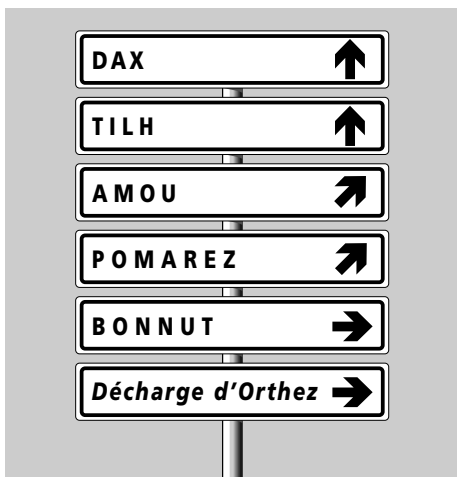
En réalité, le mot « Décharge » inscrit ainsi, s'amalgame au nom de notre village alors que nous n'avons rien à voir avec cet objet répandant un léger fumet, à l'odeur fort discutable, il faut bien le souligner. Mais le pire, c'est que Bonnut n'utilise pas les services offerts par ce dépôt d'ordures, auquel nous n'avons même pas accès puisque nous faisons partie, nous, du SIETOM de Chalosse ! ●●●

Si les rédacteurs de ce panneau avaient eu le moindre égard pour la réalité, ils auraient indiqué « Bonnut », sur un panneau séparé, comme Amou et Pomarez, puis un panneau séparé indiquant en toutes lettres italiques « Décharge d'Orthez ».

Mais rassurons-nous, la cause est identifiée, alors nous sommes sûrs que les autorités compétentes feront le nécessaire pour remédier à ce désagrément et à cette image de marque peu flatteuse.



Voici le panneau tel qu'on peut encore le voir en abordant le carrefour de Laclote. Allez vanter les mérites de Bonnut et tenter d'avoir une activité touristique après ça !



Et voilà, ce ne serait pourtant pas difficile de s'exprimer correctement...

Rappelons qu'en 1996, M. Molères, notre conseiller général s'est engagé à demander à la DDE d'enlever le fameux panneau.

## Où vont nos ordures

Il est loin le temps où quelques petits trous dans un bois, un chemin creux inutilisé, suffisaient pour entreposer nos ordures domestiques. Notre société de consommation, en nous apportant un bien-être certain, nous a également emmené bon nombre de nuisances sous la forme de déchets bien embarrassants. Les ordures ménagères et autres, de par la quantité que nous produisons, sont un problème préoccupant pour les collectivités locales qui essaient, par différents moyens, de les éliminer au maximum. En 2002 toutes les décharges à ciel ouvert ne devront plus recevoir que des déchets ultimes c'est-à-dire retraités.

Différents procédés existent :

— L'incinération, méthode la plus efficace pour diminuer les volumes mais les résidus (30 %) issus de la combustion sont dangereux et toxiques.

— La mise en décharge, autorisée jusqu'en 2002.

— Le tri sélectif qui permet un recyclage maximum et une revalorisation des déchets organiques.

Mais une partie des produits non recyclables va également en décharge ou en usine d'incinération.

En résumé, aucun procédé ne permet l'élimination à 100 % de nos ordures.

Dès 1975, la commune de Bonnut a été confrontée au problème de stockage. Devant le coût demandé par la ville d'Orthez pour utiliser sa décharge, le conseil municipal décide de créer son propre site au fond du quartier Labeyrie (Cabin) sur une parcelle appartenant à la commune.

Cette décision ne fit pas l'unanimité, surtout de la part des propriétaires terriens riverains, autant de Bonnut que d'Amou. Alors est faite la proposition d'adhérer au SIETOM de Chalosse (syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères).

Celui-ci fut créé en 1976 et Bonnut y adhère en 1979. Aujourd'hui, la collecte s'effectue sur 127 communes et concerne

67 560 habitants pour un tonnage annuel de déchets de 15 765 tonnes, soit une moyenne journalière de 636 g par personne.

Le coût annuel de cette collecte pour Bonnut s'élève à 81 753 F, facturé à chaque famille en fonction de la taxe du foncier bâti.

De sa création en 1976 jusqu'en 1989, les déchets sont acheminés à Bastennes où ils sont broyés et mis en décharge. L'augmentation constante des volumes oblige le SIETOM à changer de site et c'est à Caupenne que l'usine est actuellement installée. Celle-ci emploie 24 personnes et 11 camions assurent journalièrement les collectes.

Fonctionnement : Une fosse de 300 m<sup>3</sup> pouvant contenir 80 à 90 t d'ordures reçoit les déchets emmenés par camions. Un grappin de 2 000 litres (700 à 800 kg) prélève les résidus qui sont emmenés dans un broyeur. Ce broyat est repris par un tapis roulant. Un crible rotatif de 22 mm de maille sépare les composants. Ainsi les gros déchets (boîtes de conserves, PVC, gros cartons) sont séparés et stockés sous forme de balles en décharge. Le broyat plus fin, au contact d'une poulie magnétique perdra les petites ferrailles, puis sera stocké en tas et composté. Les déchets compostés représentent 23,5 % du volume et, dans les années qui viennent, atteindront les 50 % en fonction des méthodes de tri sélectif employées.

Cette usine qui, pour le moment fonctionne bien, est, et sera, confronté à plusieurs problèmes :

— Le non-respect des consignes données aux usagers sur le contenu de leur poubelle. En effet, il n'est pas rare de trouver dans les broyeurs des ferrailles de toute sorte, des moteurs, des moquettes qui endommagent les machines, du verre, des piles électriques, des bidons d'huile de vidange qui, ensuite, peuvent se retrouver dans les composts (à noter qu'une pile bouton au mer-

# Des noms verts



On apprend bien des choses dans les noms de lieux de Bonnut. On voit que, pour les plus anciens, ils ont toujours un nom gascon et, quand on parvient à en saisir la signification, on voit qu'une façon de les appeler était, pour une bonne partie, d'utiliser le nom de la végétation. Vous trouverez ici, en gras, le nom de trente lieux attestés. Certains n'ont que des ruines ou même, les maisons sont disparues. Je n'ai pu m'empêcher de joindre aussi quelques noms de famille connus à Bonnut.

Une forêt (surtout de chênes) c'était *un forc* ou *un horc*, (Dufourcq) quand elle est petite, *un horquet*, (**Hourquet**), quand elle est la plus grande, c'est *lo horc major*, ce qui a fini par faire **Hourmagnou**. On peut trouver toutes sortes de forêts, comme celle qui est dans la vallée, *horc de vath* (Hourdebaigt). Une forêt grande était une *horcada* (Fourcade, Hourcade), mais, dans des cas très limités, cela peut aussi vouloir dire une fourche de chemins.

Un autre nom gascon pour la forêt est *lo luc*, en plus petit, *un luquet* (Luquet), quand il est grand c'est un *luc bèth* (Lubeigt), mais attention, quand on trouve Lubet (sans mouiller le *t*) c'est un diminutif de *Lop* (Loup), qui était un nom de personne très répandu au Moyen Âge.

Bien sûr, on peut aussi trouver *lo bòsc*, et au début — ou à la fin — on a *lo cap* (**Capdeboscq**), et, si un certain Pierre (Pèr) y habite, on a **Pèdeboscq**.

Quand on a un bois plus buissonnant, on parle plutôt de *la barta* (**Labarthe**) ; et quant il est petit c'est un *bartòt* (**Bartot**) ou un *bartolh* (**Barthouil**).

Le chêne seul c'est *un casse*, *un casso*, *ua cassora* (**Ducasse**) mais quand on en plante quelques uns on a un *cassanet* ou un *cassoret* (**Cassanet**, **Cassouret**). Quand ce chêne est taillé en têtard, on dit que c'est un *cogoish* ou bien un *drolh*, quand on en a plusieurs on a un *drolhet* (**Drouilhet**).

Après le chêne, l'arbre le plus important de Bonnut était le châtaignier, *lo castanh*, en forêt on a un *castanhèt* ou *ua castanhèda*, n'oublions pas qu'au Moyen Âge, la partie sud de Bonnut s'appelaient *Sancta Maria de Castanhèda*, ce genre de forêt n'a plus cours mais il nous reste tout de même une maison **Castagnet**.

Le bouleau est une plante maintenant assez rare chez nous, on en trouve quelques uns dans le Gert, son nom béarnais est *pèth blanc* mais aussi *bedoth* ou *bedora*, un bois de bouleau est un *bedorar* (**Bédouraa**, pardon, je crois bien que c'est à Sallespisse !).

Le hêtre n'est pas absent, mais on n'en voit pas de forêts comme il y en a eu dans la région, c'était des *hagets* (Hagetmau, Hagetaubin). L'arbre se nomme *hag* à Bonnut ou *hau*, on ne trouve à Bonnut que le nom de famille Dufau, dans lequel on a gardé le *f* du latin (*fagus*), alors qu'on connaît aussi des Duhau dans notre région.

On trouve beaucoup de frênes, c'est bien pratique pour faire des manches d'outil, ce sont *los hreishos* (**Réchou**), il est tellement abondant qu'il y a trois maisons de ce nom dans la commune !

Si on a une plantation de buis, on a un *boishon* (**Bouchou**).

Des arbres fruitiers plantés, on en a deux, le pommier et le poirier qui ont donné les maisons de **Poumé** et de **Péré**. Je pense que **Pérère**, pas très loin de Péré, est aussi un verger de poiriers. Il faut dire qu'au Moyen Âge le pommier et le poirier étaient très plantés, le pommier surtout, pour faire *la pomada*, le cidre, qui était plus employé que le vin ! N'oublions pas que Pomarez, signifie aussi pommeraie.

On buvait de la poumade, mais le vin était aussi apprécié. *La vit*, poussait dans des *vitatges* ou *vinhas*. Il y avait de petites *vinhòtas* (**Lavignotte**) et de grandes *vinhassas* (**Bignasse**).

Un autre arbre était peut être planté, c'est le sorbier, on pense à cette espèce de sorbier qui donne des petites grappes de poires. Une espèce voisine est le cormier, mais je n'en ai jamais vu à Bonnut. En gascon, on dit *sorbèr* (**Sourbé**). En

tout cas on devait en apprécier les fruits, les sorbes qui, en gascon sont *los sorps* (**Sourps**).

Un autre arbre abondant, est l'aulne qu'on ne connaît que sous le nom français de vergne. En gascon c'est *lo vèrn* (on prononce bèr), et je ne connais pas de noms actuels se rapportant à cet arbre, par contre, au cours de notre histoire, nous avons eu une maison Bern au quartier de l'Arrue de Manes, et une autre, Bernade, mais je n'ai pas pu les localiser.

Un arbre, qu'on pouvait repérer de loin, pouvait donner son nom à une maison, c'est le tilleul, ça fait de la tisane et une ombre agréable. Bien sûr, en gascon on le nomme *lo tilh*, et il y a une maison **Tilh**, elle appartient à la commune, près de l'église Saint-Martin.

Ce qui est curieux, c'est qu'un autre arbre commun, surtout au nord de la commune, est absent des noms bonnutiens, c'est le pin et la pinède qui devraient donner des noms comme Py ou Pia. Par contre, indirectement, le pin figure dans les noms de lieux : un versant de forêt se nomme *los doblèrs* (**Doublels**), or, selon Palay, il s'agirait d'un lieu où poussent de grands pins, ceux qui peuvent avoir deux entailles pour le gemmage.

Sous les pins poussent les ajoncs. Il y en a de deux sortes. L'ajonc nain, c'est *la toja*, en français « la touye » ou « la tuie » en voulant parler plus poliment (en pensant au modèle « trouye » donnant « truite »), un terrain où pousse *la toja* se nomme *lo tojar*, il n'y a pas de maison de ce nom à Bonnut même, mais pas loin, vers Orthez (**Touyaà**). L'ajonc européen, c'est *la gavarra*, et il y a un **Gabarraà** au nord de Bonnut. Y pousse aussi la bruyère, *la brana* (**Labranne**) et les fougères, c'est-à-dire *las hèuç* qui, quand il y en a de grands palhats, font les *heuguèras* (**Lahouguère**).

Il y a des lieux marécageux ou poussent des plantes aquatiques, un tel lieu est un *augar* (**Lauga**), ce mot gascon doit être rapproché du mot français « algue ». Quand un lieu est envahi par les joncs c'est un *junçar* (**Juncaà**).

CHRISTIAN LAMAISON

Si vous voulez, on pourra voir plus tard les noms d'une autre nature, comme les noms de métiers ou de fonctions, par exemple.

# L'enquête sur la possibilité de l'implantation d'une épicerie à Bonnut

**Q**UATRE jeunes filles, étudiantes au BTS Action Commerciale d'Orthez, ont parcouru notre village, elles y ont rencontré et interrogé de nombreuses personnes dans le courant de l'hiver dernier.

Le conseil municipal leur avait demandé de faire une enquête pour déterminer si l'implantation d'une épicerie au bourg était viable pour un commerçant qui s'y installerait.

Elles ont préparé avec leurs professeurs une série de 13 questions et elles les ont posées à 150 personnes de la commune.

Ensuite, elles ont regroupé les réponses pour faire un rapport qu'elles nous ont remis à la mi-mars avec une série de tableaux et des schémas exécutés avec le système informatique du lycée.

Voici leurs commentaires :

## Identification des enquêtés

La plupart des enquêtés sont des retraités (32 %), mais on trouve également des employés (17,3 %) et enfin des agriculteurs (14 %).

Ils exercent leur profession principalement à Bonnut (26 %) ou encore à Orthez pour 16,7 % d'entre eux.

La tranche d'âge la plus élevée est celle des 35-44 ans (28 %). Cependant, les retraités regroupant les tranches d'âge de 55 à 84 ans représentent au total 40,7 %.

Parmi les 150 personnes interrogées, la majorité sont des femmes.

Enfin, on constate que le nombre de foyers est composé en moyenne de 2 à 4 personnes (23,3 % à 28,7 %).

## Commentaires résultats du questionnaire (tris a plat)

### I. Fréquence d'achat et lieu d'achat :

Ils font leurs achats en grandes surfaces (91,3 %) une fois par semaine (54 %), à Orthez principalement (80 %).

## II. Étude de besoins

### A) Intérêt pour une épicerie

Ils sont intéressés par une épicerie pour 79 % et s'y rendraient en moyenne une fois par semaine pour 46 %.

Il ressort, après l'administration de ce questionnaire, que l'épicerie aurait un rôle de dépannage.

### B) Assortiment et services souhaités

#### 1. — Assortiment

Ils souhaiteraient y trouver des produits laitiers, des produits frais et des boissons (58 %). Ensuite, ils voudraient y acheter des produits d'entretien (48,7 %) et un rayon boucherie — charcuterie et hygiène — beauté pour 33,3 % d'entre eux.

En plus des réponses proposées, ils ont exprimé le besoin d'un rayon journaux.

#### 2. — Services

Pour la majorité des personnes, la livraison à domicile n'est pas ressentie comme un besoin nécessaire (68,7 %). Pour les 10 % favorables à ce service leur livraison serait effectuée à partir d'une commande téléphonique (8,7 %).

Lors du déroulement de l'enquête, on a constaté que les enquêtés préféreraient se rendre directement sur le lieu de vente ou effectuer leurs achats par l'intermédiaire d'une tierce personne.

## Commentaires résultats du questionnaire (tris croisés)

### I. Fréquence d'achat

Tout d'abord, nous avons observé que la fréquence d'achats dans cette épicerie serait en moyenne d'une fois par semaine avec un pourcentage de 46,1 % pour les femmes et aussi de 45,8 % pour les hommes. Nous constatons que les femmes effectuent plus souvent les achats que les hommes.

### II. Types de besoins en fonction des hommes et des femmes

D'après ce tri croisé, nous constatons que les hommes et les femmes ont les mêmes besoins. En effet, ils attendent de cette épicerie qu'elle ait un large assortiment de produits laitiers (56,9 % pour les femmes et 62,5 % pour les hommes), enfin en boissons (52,9 % pour les femmes et 68,7 % pour les hommes).

### III. Type de personnes intéressées par la livraison proposée

Nous avons observé, lors des tris à plat, que peu de personnes sont intéressées par la livraison à domicile pour des raisons diverses. Cependant, on remarque que sur 15 personnes intéressées, 7 ont entre 55 et 84 ans.

### IV. Les enquêtes favorables à l'ouverture de l'épicerie

Nous remarquons que les habitants intéressés par l'ouverture de l'épicerie sont, pour la majorité, des agriculteurs exploitants, des retraités et des inactifs. Nous pouvons en déduire que ce sont les plus concernés parce qu'ils sont plus souvent présents à Bonnut.

Cependant, ce projet peut être contesté puisque les inactifs n'ont pas un fort pouvoir d'achat. De plus, les agriculteurs produisent leurs produits frais, qui sont les plus demandés lors de l'administration du questionnaire.

## Conclusion

Suite à cette étude, nous en déduisons que les habitants de Bonnut sont accoutumés à effectuer leurs achats en grandes surfaces sur Orthez pour des raisons bien déterminées : libre-service, grand choix de produits, rapport qualité/prix...

Cependant, nombreuses sont les personnes qui ressentent le besoin d'avoir une épicerie dans leur village pour d'autres raisons : animation, lieu de rencontre, commodité, proximité, convivialité.

\*\*\*

Le travail d'enquête de ces jeunes filles est utile parce qu'il nous donne un état précis des idées sur les questions posées et la conclusion nous suggère de continuer à réfléchir sur le sujet puisque les personnes interrogées ressentent plus le besoin d'un lieu de rencontre que d'un lieu d'achats.

Nous remercions ici M<sup>lles</sup> Valérie Touyarot, Myriam Galin, Florence Bives et Mélanie Mateos pour leur travail. Souhaitons-leur la réussite professionnelle qu'elles méritent.

# à nous ?

cure (montres) stérilise 1 m<sup>3</sup> de terre pendant 30 ans !). Étant donné que c'est nous mêmes, adhérents au SIETOM, qui finançons ces infrastructures, il serait souhaitable que nous soyions plus attentifs et plus disciplinés.

— La fermeture des décharges à ciel ouvert en 2002. Le stockage des balles sera donc interdit. On s'achemine obligatoirement vers un tri sélectif,

— soit à la source, le particulier devra posséder plusieurs poubelles et le ramassage se fera avec des bennes à compartiments, ou la collecte sera multipliée et chaque passage correspondra à une catégorie de déchets. Cette méthode est plus facilement applicable en milieu urbain ;

— soit à l'usine. Les déchets sont triés en passant sur des tapis roulants et les éléments sont séparés manuellement. Le coût de la main-d'œuvre est, dans ce système, beaucoup plus important.

Ces méthodes de tri permettent une récupération maximale des matériaux recyclables : verres, papiers, plastique, ferraille et donnent des composts plus propres composés seulement de matières organiques.

Une chose est certaine : le ramassage et le traitement des ordures coûtera de plus en plus cher, quelle que soit la méthode employée.

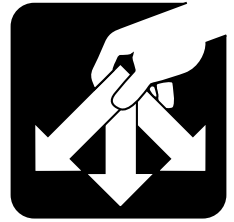
Pour nous débarrasser des ordures que nous ne pouvons mettre à la poubelle, nous avons la possibilité d'utiliser les déchetteries mises en place par le SIETOM (voir ci-contre).

Les Bonnutiens financent ces infrastructures à raison de 4 122 F par an.

Les systèmes de ramassage et de traitement des ordures ménagères évoluera dans les années qui viennent. De par leur coût, ils inciteront les industriels et les consommateurs à s'interroger.

La limitation du tonnage des déchets, le tri sélectif à la source, un compostage et recyclage maximal seront les garants de l'efficacité du retraitement des ordures ménagères.

# Notre déchetterie à Amou



**D**ANS le cadre du SIETOM de Chaulosse, qui collecte déjà les ordures ménagères, une déchetterie rurale est ouverte depuis plus de trois ans sur la commune d'Amou. Et ceci, encore peu de Bonnutiens le savent. Pourtant, depuis 1993, cette déchetterie fonctionne et est réservée aux habitants des communes desservies par le SIETOM, dont, évidemment, Bonnut.

Cette enceinte clôturée est aménagée et destinée à accueillir des déchets domestiques qui ne peuvent être enlevés par le ramassage des ordures ménagères. Les matières ramassées sont ensuite traitées spécifiquement par l'usine.

À cet endroit, dont nous vous rappelons la localisation ci-dessous, vous trouverez des logettes, des bennes ou des containers spécialisés pour certains déchets :

- ferrailles, métaux, vieux appareils domestiques ;
- cartons d'emballage pliés et mis à plat ;
- papiers, journaux, revues...
- les « monstres », déchets non recyclables ou encombrants comme vieux matelas, sommiers, textiles, moquettes, ainsi que déchets non toxiques et non putrescibles ;

— le verre, si vous n'avez pas utilisé un des containers spéciaux installés dans les communes (à Bonnut au carrefour de Capdevielle par exemple) ;

— les huiles de vidange ;

Les déchets de jardin sont acceptés (par exemple les tontes de gazon). Toutefois, si ces déchets sont mis dans des sacs poubelles ordinaires, ils peuvent être enlevés en même temps que les ordures ménagères, par les camions de ramassage.

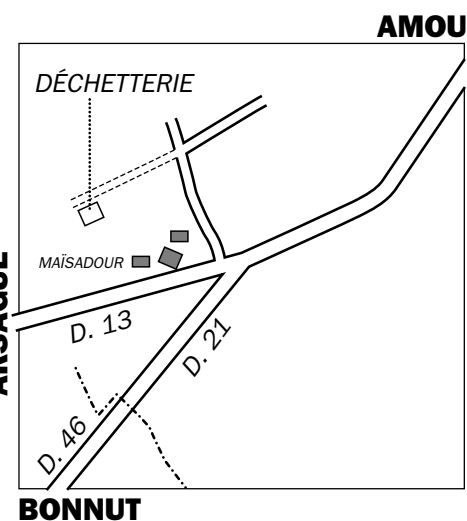
Enfin, certains déchets commerciaux et artisanaux non récupérables, comme le plastique, le polystyrène peuvent, sous certaines conditions être apportés directement au centre de tri de Caupenne. Pour cela, se renseigner à l'usine du SIETOM de Caupenne (en téléphonant au numéro 05 58 98 57 57).

Une précision, le dépôt des déchets est gratuit. L'accueil est assuré par un gardien qui a en charge l'application du règlement d'accès à la déchetterie. Il peut vous demander un justificatif de domicile pour que l'accès soit effectivement limité à ceux qui y ont droit, et vous devez aimablement vous soumettre, le cas échéant, au contrôle des apports avant tout dépôt. Le gardien pourra, éventuellement vous donner un coup de main pour vous guider et trier vos déchets.

Heures d'ouverture de la déchetterie :

**LE SAMEDI**  
de 8:30 h à 12:30 h  
**LE LUNDI**  
de 9:00 h à 12:00 h

Attention ! Évitions de confondre déchetterie et décharge. Vous avez noté que la déchetterie est un complément des services qui vous sont offerts par le ramassage. La déchetterie n'acceptera pas les ordures ménagères mais, en contrepartie, elle accepte les déchets que ne prennent pas les camions.



Comment vous rendre à votre déchetterie

## Séance du 22 novembre 1996

Présents :

M. Jean Poeydarrieu,

MM. Jean Lacazedieu, Jean-Michel Brasquet, Alain Laborde, MM. Claude-Marcelin Demarsan, M<sup>me</sup> Nadine Forsans, MM. Roland Lagouarde, Bernard Lamazère, M<sup>me</sup> Pierrette Lapeyre, M. André Marladot.

Absents excusés :

M. Serge Destugues qui a donné procuration à André Marladot, MM. Henri Brisé, Guy Dubrasquet.

Sur proposition du maire, une minute de silence est observée à la mémoire d'Alberte Lapos décédée le 18 octobre 1996.

### Travaux du syndicat d'électrification

Le maire expose à l'assemblée que la présidente du syndicat d'électrification a proposé l'inscription de la commune pour la réalisation des travaux suivants : renforcement BT du poste n° 13 (Douat). Ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale FACE tranche A/B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés, charge le syndicat départemental d'électrification de l'exécution des travaux, approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	99 139,02 F
Honoraires Maîtrise d'œuvre	3 569,00 F
Honoraires SDEPA	5 261,11 F
<b>Total</b>	<b>107 969,13 F</b>

Le financement s'établit de la façon suivante :

Participation du FACE	75 578,39 F
Affectation TVA récupérée	17 543,56 F
Participation communale (sur fonds libres)	14 847,18 F

### Travaux au hall des sports

Plusieurs entreprises ont été contactées pour présenter des devis concernant les travaux à réaliser. Ont été retenues les plus compétentes et celles dont les prix étaient conformes aux travaux prévus.

Isolation phonique et thermique, Aquitaine Isol	239 105,18 F
Électricité, réfection de l'éclairage et mise aux normes Darracq (Sallespisse)	52 260,00 F
Peinture (parties métalliques apparentes) Michel Lapos	13 748,40 F

Le montant prévu au budget n'étant pas atteint, il est décidé de réaliser d'autres travaux supplémentaires : changement de trans-lucides et mise en place d'un disjoncteur ou

d'un programmeur pour limiter les consommations d'électricité inutiles.

### Budget supplémentaire 1996

Le budget supplémentaire suivant est voté à l'unanimité.

#### Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice	204 760 F
Virement à la section d'investissement	60 000 F
<b>Total des dépenses</b>	<b>264 760 F</b>
Recettes de l'exercice	109 592 F
Résultat de fonctionnement reporté	155 168 F
<b>Total des recettes</b>	<b>264 760 F</b>

#### Section d' Investissement

Dépenses	350 077 F
Recettes	350 077 F
Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :	
Programme travaux bâtiments	15 077 F
Programme travaux hall des sports	320 000 F
Participation au syndicat électrification	15 000 F

### Don pour achat chauffage

Monsieur le maire signale au conseil municipal que M<sup>me</sup> Alberte Lapos, adjointe, a fait don à la commune d'une somme de 6 000 F, en espèces, à affecter à l'achat d'un chauffage qui servira à toutes les associations.

Le conseil municipal, soucieux de respecter les volontés de M<sup>me</sup> Alberte Lapos, accepte ce don et affecte cette somme pour l'achat d'un chauffage au hall des sports.

### Subvention bibliothèque pédagogique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 1 200 F à la bibliothèque pédagogique d'Orthez, pour qu'elle poursuive son action de faire connaître aux enfants le plaisir de lire en mettant des livres à leur disposition, dans la bibliothèque de l'école de Bonnut.

### École de musique

Le maire rappelle au conseil municipal le montant des droits d'inscription à l'école de musique. Il propose d'augmenter le tarif pour 1996-1997. À l'unanimité, le conseil fixe le montant du droit d'inscription, pour l'année 1996-1997 à savoir : 550 F pour un enfant ; 770 F pour deux enfants et 880 F pour trois enfants.

### Questions diverses

— Exonération de l'impôt sur les spectacles. André Marladot signale que la société

Bonnut Sports a reçu un courrier du service des douanes concernant les manifestations organisées pendant l'année 1996. Il est décidé de contacter la recette des douanes pour obtenir des renseignements supplémentaires.

— Suite à la visite de l'architecte de la Maison des Communes, un aménagement de l'ensemble du bâtiment mairie-logement-salle postscolaire est à l'étude.

La salle postscolaire étant assez délabrée et ne respectant plus les normes de sécurité, un projet de réfection de l'ensemble est en cours d'étude.

La salle postscolaire peut être réservée à des activités culturelles, sa réhabilitation peut être incluse dans le projet collectif de développement.

— Participation de la commune au financement des voyages d'études à l'étranger dans le cadre des activités scolaires, des parents demandent régulièrement l'aide financière de la commune pour permettre à leurs enfants d'effectuer des séjours à but pédagogique dans des pays étrangers. Ces demandes n'étant pas une généralité, il est décidé de réserver ces aides exclusivement aux familles les plus démunies bénéficiant de l'aide sociale.

### Location du logement du presbytère

Le maire informe le conseil municipal que M. Bernard Reichert a adressé un courrier confirmant son départ de Bonnut pour des raisons familiales.

Le maire donne lecture de cette correspondance justifiant le préavis d'un mois. Il précise en outre que M<sup>lle</sup> Véronique Brigani et M. Joël Lapeyre ont demandé d'occuper ce logement. Après discussion, le conseil, à l'unanimité, accepte le préavis de M. Reichert, décide de louer cet appartement n° 2 du presbytère du bourg à M<sup>lle</sup> Brigani et M. Lapeyre, fixe le montant du loyer à 2 145,35 F par mois, plus le versement d'une caution de 3 000 F à verser à la signature du bail.

Après s'être exilé pendant vingt-sept ans,  
notre compatriote

**Louis Vecchiato**

revient au pays et ouvre un nouveau  
lieu d'accueil à la maison Lahargou  
de l'arrue de Manes

**La table à Louis**

**Table et chambres d'hôtes**

La table peut accueillir 8 convives  
dans un cadre agréable, ils pourront  
déguster les produits de la ferme :  
confits, foies gras, etc.,  
les deux chambres, jusqu'à 7 hôtes.

**Pour renseignements et réservations,  
téléphoner au 05 59 69 11 14**

## Séance du 10 décembre 1996

Absents excusés :

M. Serge Destugues qui a donné procuration à André Marladot, M<sup>me</sup> Nadine Forsans.

### Plan local de randonnées

Le maire expose à l'assemblée, que dans le cadre du PLR (plan local de randonnées) sur le canton d'Orthez, le projet a été arrêté dans chaque commune en accord avec les délégués communaux. En ce qui concerne sa réalisation, il précise que, en raison de l'intérêt général, la communauté de communes pourrait se porter maître d'ouvrage dans cette opération. Néanmoins, cette délégation de maître d'ouvrage est conditionnée par l'accord unanime de toutes les communes.

Oui, l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le conseil approuve le projet tel que défini dans son principe et décide de confier à la communauté de communes du canton d'Orthez, la délégation de maîtrise d'ouvrage spécifiquement pour cette réalisation.

### Demande subvention DGE

M. le maire informe qu'il avait confié au service technique intercommunal du Centre de gestion, le soin d'établir un dossier pour l'aménagement d'un logement conventionné attachant à la mairie. Cette étude a évalué la dépense à 338 387,50 F HT.

Le conseil municipal, après délibération, approuve ce dossier et décide de le déposer auprès du Département, de la Région et de l'État pour l'obtention éventuelle de subventions correspondant à ce type de projet.

Le financement de cette opération pourrait être réalisé de la manière suivante :

Subvention DGE	
(soit 248 756 F × 30 %)	74 626 F
Subvention Palulos	17 000 F
Emprunt (annuités remboursées par loyer)	150 000 F
Emprunt accessoire	103 087 F
Emprunt TVA	65 147 F
<b>Total</b>	<b>409 860 F</b>

### Questions diverses

1. Les travaux d'aménagement du hall des sports vont commencer prochainement. Le plan de financement prévoit le recours à un emprunt. Nadine Forsans et Jean Lacazedieu sont chargés de prendre contact avec les organismes prêteurs pour rechercher le crédit le plus avantageux.

2. La commission de sécurité va passer en décembre pour examiner les églises. Le maire propose de réaliser les quelques aménagements indispensables (identification des issues de secours).

3. Le maire propose d'installer un projecteur à l'église Sainte-Marie pour éclairer l'allée d'accès. Cette initiative est acceptée, toutefois une demande sera faite à EDF pour un projet plus complet d'illumination.

4. Dans l'appartement de l'ancien presbytère libéré par M. Reichert la présence de termites a été constatée. Le maire propose de faire procéder au traitement des parties contaminées.

5. Pour compléter l'aménagement du hall des sports, un devis a été demandé à l'entreprise Feugas pour installer des couvertures translucides et des évacuations d'air pour éviter la condensation. Le maire propose de faire établir un devis par la même entreprise pour la réfection de la couverture de la salle post-scolaire.

6. Le maire informe le conseil municipal que le CCAS (centre communal d'action sociale) disposant de fonds, se propose de financer la réfection du toit de la maison Tilh.

7. La procédure de dépôt des PCD (projets collectifs de développement) doit être engagée avant le 15 décembre 1996. Voici les projets proposés qui sont à l'étude :

— Création d'un parc paysager sur le thème des fougères.

— Aménagement d'un bâtiment destiné à accueillir des personnes âgées du village.

— Réhabilitation de la salle post-scolaire pour la mettre aux normes de sécurité.

— Embellissement du centre du bourg.

8. Alain Laborde demande au conseil municipal de réfléchir au devenir des exploitations agricoles de la commune dont les exploitants prennent la retraite. Il propose de promouvoir la reprise de ces exploitations par des jeunes.

9. La manifestation Jazz Naturel aura lieu à l'église Sainte-Marie le 16 février. Nous recevrons la chanteuse Léa Souma. Le prix d'entrée à ce spectacle sera de 50 F. Le comité des fêtes sera sollicité pour l'organisation, le conseil municipal s'engage à assurer la recette de ce spectacle à hauteur de 3 886F, dans le cas où les entrées ne seraient pas suffisantes pour payer l'artiste.



Le dimanche 16 février dernier, l'église Sainte-Marie fut le rendez-vous des amateurs de Gospel. Nous recevions, ce jour-là, la chanteuse noire américaine à la voix extraordinaire : Léa Souma. Elle était accompagnée de Jean-Loup Cartier au piano et de Régine Mano aux percussions. Une parfaite et sincère complicité entre ces trois artistes nous a fait vibrer et nous a transmis toutes les émotions qui se dégageaient des chants d'inspiration religieuse interprétés par Léa.

## Séance du 4 février 1997

Absents excusés :

M. Serge Destugues qui a donné procuration à André Marladot.

### Subvention équilibre SIVU-Orthez

Le conseil municipal souhaite avoir des précisions sur le bilan des investissements de la base de loisirs depuis sa création jusqu'à ce jour et sur la structure de la dette. Le conseil décide d'adresser un courrier en ce sens à M. Laulhé, président du SIVU-Base de Loisirs.

### École de musique

Il est projeté que l'école de musique devienne une compétence de la Communauté des communes d'Orthez.

Après délibération, le conseil municipal demande un temps de réflexion sur ce dossier, compte tenu de l'importance des frais de fonctionnement importants de l'école de musique.

### Jazz Naturel

Jean-Michel Brasquet présente l'organisation du dimanche 16 février (lors de la parution du journal le concert aura eu lieu et nous serons en mesure d'en donner un écho).

### Commission voirie

Rapport de Roland Lagouarde : la commission voirie s'est réunie le 26 janvier et a établi les priorités à réaliser sur le programme 1997.

Le reliquat de 1996, soit 13 000 F, sera utilisé pour des réparations diverses.

Suite au courrier d'un habitant de la commune faisant état de la dégradation notable d'une portion de route, la commission voirie s'est réunie sur les lieux mis en cause et a constaté que la demande était effectivement justifiée. Après discussion, le conseil municipal demande aux intéressés de trouver rapidement des solutions pour pallier à ces dégradations.

### Travaux hall des sports

Les travaux sont prévus du 23 mars au 12 avril 1997.

Il semble que le devis proposé par l'entreprise Feugas soit élevé ; il est décidé de consulter l'entreprise Sault pour un deuxième devis.

### Questions diverses

Alain Laborde a donné le compte rendu d'une réunion du SIETOM de Chalosse et a annoncé de possibles augmentations pour 1997, augmentations justifiées compte tenu d'investissements à réaliser.